EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 34

PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'AUVERGNE (CRDT AUVERGNE)

Le CRDT Auvergne met en place, depuis un an, une offre estivale destinée aux 15-25 ans composée par :

- des billets de train «Open tour» sur le réseau TER (en partenariat avec la SNCF). Ces forfaits attractifs permettent d'emprunter le réseau TER en illimité (15 euros la semaine, 45 euros le mois) ;
- le «Kdo actif», chéquier de réductions auprès d'opérateurs touristiques de la région mis en place par AUVERGNE TOURISME au prix de 25 euros.

La Ville de Clermont-Ferrand envisage de collaborer avec le CRDT Auvergne afin de mettre à disposition ces offres intéressantes pour les 15-25 ans dans les Maisons de quartiers de la ville.

L'objectif est d'accompagner la refonte des modalités d'accueil des 15 ans – 17 ans. En effet, pour ceux-ci, même si la norme réglementaire reste l'Accueil de Loisirs, il convient d'encourager de nouvelles pratiques de loisirs, notamment celles autonomes.

Il vous est proposé en accord avec votre commission :

- de valider le principe d'un partenariat avec le CRDT Auvergne pour la mise en place de ces offres au sein des Maisons de quartiers avec pour conséquences :
  - la délivrance des contremarques de billets «Open tour» dans les Maisons de quartiers et à l'Espace Citoyen (sans incidence particulière sur le budget, les jeunes payant leur billet auprès des guichets SNCF) ;
  - la vente dans les Maisons de quartiers et à l'Espace Citoyen du «Kdo actif» au prix de 25 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec AUVERGNE TOURISME.

CONVENTION

ENTRE

LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

ET

AUVERGNE TOURISME



VILLE DE CLERMONT FERRAND

Entre la Ville de Clermont-Ferrand
Dont le siège social est rue Philippe Marcombes 63 000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04 73 42 63 63

représentée par :

Représenté par, Monsieur Serge GODARD, Sénateur Maire

Ci-après dénommé LE REVENDEUR d'une part.,

Et

AUVERGNE TOURISME,
SARL au capital de 32 014 €, Licence d'Agence de Voyage n° LI 063 950007
RCS Clermont-Ferrand B 622 014 926
Dont le siège social est à La Pardieu – 7 allée Pierre de Fermat – CS 70504 – 63178 Aubière cedex.
Tél. : 04 73 90 00 15 - Fax : 04 73 92 83 75
Représenté par Mr Jean Claude JOURDAN, Gérant
Ci-après dénommé AUVERGNE TOURISME d'une part,

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : objet :

Commercialisation des KdoActifs par LE REVENDEUR.

I - PRODUITS

Jeune
2 à 3 activités estivales au choix, valables pour 1 jeune âgé de 15 à 25 ans

KDOACTIF JEUNE





II – PROCEDURE

AUVERGNE TOURISME met à disposition du REVENDEUR un stock de KdoActifs
(Nombre à définir ; proposition de départ : 100 kdoactifs « jeunes »)
En cas de besoin supplémentaire, AUVERGNE TOURISME s'engage à fournir au REVENDEUR un réapprovisionnent sous 3 jours (dans la limite des stocks disponibles)

Ces objets ont une valeur marchande et sont sous la responsabilité du REVENDEUR.
AUVERGNE TOURISME peut à tout moment rappeler le stock. LE REVENDEUR s'engage à le faire parvenir dans les plus brefs délais et sous 8 jours maximum.
Tout KdoActif détérioré, perdu ou volé sera dû à AUVERGNE TOURISME.

Au moment de la vente, LE REVENDEUR encaisse le montant du KdoActif à son prix public
Début Septembre 2010, LE REVENDEUR s'engage à envoyer un état des ventes à AUVERGNE TOURISME et à lui retourner les invendus.
AUVERGNE TOURISME envoie une facture au REVENDEUR correspondant à la différence entre les Kdoactifs livrés et les Kdoactifs retournés.

Contacts service comptabilité :

- **Pour LE REVENDEUR :**
-

Nom de la personne : Monsieur Yves BERTHON
Tel direct : 04 73 74 59 79
e-mail : yberthon@ville-clermont-ferrand.fr

- **Pour AUVERGNE TOURISME :**
-

Nom de la personne : **Marie-Thé GUILLOUX**
Tel direct : **04 73 92 09 23**
e-mail : **mariethe@auvergnetourisme-resa.com**

Lorsqu'il aura fait son choix, LE CLIENT se mettra en relation directement avec LES PRESTATAIRES afin de réserver ses prestations. Il en est de sa responsabilité de vérifier les périodes d'ouverture et des disponibilités des PRESTATAIRES participants.

AUVERGNE TOURISME se charge du règlement des PRESTATAIRES.

III – REMUNERATION

AUVERGNE TOURISME accorde au REVENDEUR un tarif fournisseur :

- **Jeune : 23€ prix fournisseur (25€ prix public)**

Les états des ventes et les factures établis ne tiendront compte que du tarif fournisseur.
Cette convention est valable durant toute la durée de l'opération, à savoir jusqu'au 31 décembre 2010.

Fait à ……., le ……. 2010

LE REVENDEUR,
Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'Animation et à la Jeunesse

M. Simon POURRET

AUVERGNE TOURISME,

M. Jean Claude JOURDAN, Gérant

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/04/2010

Le Maire,
Pour le maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Alain Martinet